



RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Période de 16 semaines close le 4 juillet 2020

3^e trimestre 2020

FAITS SAILLANTS

TROISIÈME TRIMESTRE 2020

- Chiffre d'affaires de 5 835,2 millions \$, en hausse de 11,6 %, et en hausse de 11,9 % en excluant l'impact de l'IFRS 16
 - Chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables en hausse de 15,6 %
 - Chiffre d'affaires des pharmacies comparables en hausse de 1,0 %
 - Bénéfice net de 263,5 millions \$, en hausse de 18,5 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 272,3 millions \$, en hausse de 18,2 %
 - Bénéfice net dilué par action de 1,04 \$, en hausse de 20,9 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,08 \$, en hausse de 20,0 %
 - Dépenses liées à la COVID-19 totalisant 107 millions \$
 - Synergies de 23 millions \$ reliées à l'acquisition du Groupe Jean Coutu, pour une valeur annualisée de 70 millions \$⁽³⁾
-

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

C'est avec plaisir que je vous présente notre rapport intermédiaire pour le troisième trimestre de l'exercice 2020 qui s'est terminé le 4 juillet 2020.

La pandémie du coronavirus a représenté un défi sans précédent pour toutes nos équipes et je suis très fier du travail accompli durant la crise. Je tiens à remercier tous nos collègues, marchands affiliés et franchisés, pharmaciens-proprétaires ainsi que nos partenaires fournisseurs, qui ont collaboré de façon exceptionnelle pour assurer les services essentiels d'alimentation et de pharmacie à nos clients, toujours sans faire de compromis sur la sécurité.

Nous avons obtenu de très bons résultats au troisième trimestre, marqués par la forte hausse du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2020 a atteint 5 835,2 millions \$ comparativement à 5 229,3 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2019, une hausse de 11,6 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée au premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 5 851,9 millions \$, soit une hausse de 11,9 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 15,6 % (3,1 % en 2019). Les ventes alimentaires en ligne ont presque quadruplé durant le trimestre par rapport à un niveau de ventes modeste l'an dernier. Notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 3,0 % (2,5 % en 2019). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 1,0 % (3,4 % en 2019), soit une hausse de 2,7 % pour les médicaments d'ordonnance et une baisse de 2,5 % pour les produits de la section commerciale.

Nous avons réalisé, au troisième trimestre de l'exercice 2020, un bénéfice net de 263,5 millions \$ comparativement à 222,4 millions \$ en 2019 et un bénéfice net dilué par action de 1,04 \$ par rapport à 0,86 \$ en 2019, des hausses respectives de 18,5 % et 20,9 %. En tenant compte des ajustements des troisièmes trimestres de 2020 et de 2019, principalement l'amortissement des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 272,3 millions \$ comparativement à 230,3 millions \$ en 2019, et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,08 \$ comparativement à 0,90 \$, soit des augmentations de 18,2 % et 20,0 % respectivement.

Le conseil d'administration a déclaré, le 11 août 2020, un dividende trimestriel de 0,225 \$ par action, soit une hausse de 12,5 % par rapport au dividende déclaré au même trimestre l'an dernier.

Notre priorité demeure la sécurité de nos employés et de nos clients et nous continuons d'investir dans nos magasins, notre chaîne d'approvisionnement et nos programmes de mise en marché afin de bien servir nos clients et assurer notre croissance à long terme.



Eric R. La Flèche
Président et chef de la direction

Le 12 août 2020

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats consolidés de METRO INC. en date du 4 juillet 2020 et pour les périodes de 16 semaines et de 40 semaines closes à cette date. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes afférentes inclus dans le présent rapport intermédiaire.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités des périodes de 16 et 40 semaines closes le 4 juillet 2020 ont été préparés par la direction conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes ainsi que le rapport de gestion qui sont présentés dans le rapport annuel 2019 de la Société. À moins d'indication contraire, le rapport intermédiaire tient compte des informations en date du 31 juillet 2020.

Des renseignements complémentaires, incluant les lettres d'attestation pour la période intermédiaire close le 4 juillet 2020 signées par le président et chef de la direction et le vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier de la Société, seront disponibles sur le site SEDAR à l'adresse suivante : www.sedar.com.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

La Société a adopté la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplace l'IAS 17 « Contrats de location » avec prise d'effet au premier trimestre 2020. La Société a adopté la norme selon une approche rétrospective modifiée. Les résultats d'exploitation de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2020 a atteint 5 835,2 millions \$ comparativement à 5 229,3 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2019, une hausse de 11,6 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée au premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 5 851,9 millions \$, soit une hausse de 11,9 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 15,6 % (3,1 % en 2019). Les ventes alimentaires en ligne ont presque quadruplé durant le trimestre par rapport à un niveau de ventes modeste l'an dernier. Notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 3,0 % (2,5 % en 2019). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 1,0 % (3,4 % en 2019), soit une hausse de 2,7 % pour les médicaments d'ordonnance et une baisse de 2,5 % pour les produits de la section commerciale.

Le chiffre d'affaires des 40 premières semaines de l'exercice 2020 a atteint 13 853,9 millions \$ comparativement à 12 908,6 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019, une hausse de 7,3 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16, l'augmentation du chiffre d'affaires a été de 7,6 %.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET RÉSULTATS LIÉS À UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers, les impôts, l'amortissement et le gain sur disposition lié à une participation dans une entreprise associée ainsi que le gain sur la réévaluation et la disposition d'un placement à la juste valeur.

Le bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 542,9 millions \$ ou 9,3 % du chiffre d'affaires comparativement à 423,1 millions \$ ou 8,1 % du chiffre d'affaires pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019.

Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, le bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée a été de 1 280,1 millions \$ ou 9,2 % du chiffre d'affaires comparativement à 999,9 millions \$ ou 7,7 % du chiffre d'affaires pour la période correspondante de l'exercice 2019.

L'adoption de l'IFRS 16 a entraîné des baisses du chiffre d'affaires provenant des revenus de sous-location pour le troisième trimestre et les 40 premières semaines de l'exercice 2020, de 16,7 millions \$ et de 41,7 millions \$ respectivement, avec des baisses équivalentes de la marge brute. L'adoption de la norme a également entraîné des baisses des charges d'exploitation de 76,1 millions \$ et de 188,1 millions \$ pour le troisième trimestre et les 40 premières semaines de l'exercice 2020, causées par les paiements de location maintenant inscrits en diminution des obligations locatives. Ces deux éléments combinés ont eu des impacts favorables de 59,4 millions \$ et de 146,4 millions \$ sur le

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée pour le troisième trimestre et les 40 premières semaines de l'exercice 2020.

16 semaines / Exercices financiers						
Impact de l'adoption de la norme IFRS 16 (en millions de dollars)	2020	IFRS 16	2020 excluant l'IFRS 16	% chiffre d'affaires	2019	% chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	5 835,2	(16,7)	5 851,9		5 229,3	
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée	542,9	59,4	483,5	8,3	423,1	8,1

40 semaines / Exercices financiers						
Impact de l'adoption de la norme IFRS 16 (en millions de dollars)	2020	IFRS 16	2020 excluant l'IFRS 16	% chiffre d'affaires	2019	% chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires	13 853,9	(41,7)	13 895,6		12 908,6	
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée	1 280,1	146,4	1 133,7	8,2	999,9	7,7

Aucun ajustement n'a été enregistré au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée au troisième trimestre des exercices 2020 et 2019. En excluant l'impact de la mise en place de l'IFRS 16, le bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 483,5 millions \$ ou 8,3 % du chiffre d'affaires comparativement à 423,1 millions \$ ou 8,1 % du chiffre d'affaires pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019.

Au cours des 40 premières semaines de l'exercice 2020, nous avons enregistré une perte de 7,5 millions \$ sur la disposition de notre filiale MissFresh alors que pour la même période en 2019, nous avons enregistré des charges de restructuration de notre réseau de détail de 36,0 millions \$ et réalisé un gain net de 6,0 millions \$ dans le cadre du dessaisissement des pharmacies. En excluant ces éléments, le bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés aux entreprises associées ajusté⁽²⁾ des 40 premières semaines de l'exercice 2020 a été de 1 287,6 millions \$ ou 9,3 % du chiffre d'affaires (8,2 % en excluant l'impact de la mise en place de l'IFRS 16), comparativement à 1 029,9 millions \$ ou 8,0 % du chiffre d'affaires pour la période correspondante de l'exercice 2019.

Les synergies liées à l'acquisition du Groupe Jean Coutu réalisées pour le troisième trimestre de 2020 et les 40 premières semaines de l'exercice 2020 ont été respectivement de 23 millions \$ et de 53 millions \$ comparativement à 16 millions \$ et 40 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Nous avons à ce jour généré une valeur annualisée de 70 millions \$⁽³⁾.

Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée (BO)⁽²⁾

40 semaines / Exercices financiers						
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020			2019		
	BO	Chiffre d'affaires	(%)	BO	Chiffre d'affaires	(%)
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée	1 280,1	13 853,9	9,2	999,9	12 908,6	7,7
Perte sur la disposition d'une filiale	7,5			—		
Charges de restructuration du réseau de détail	—			36,0		
Gain sur le dessaisissement de pharmacies	—			(6,0)		
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée ajusté ⁽²⁾	1 287,6	13 853,9	9,3	1 029,9	12 908,6	8,0

Notre taux de marge brute a été de 20,0 % pour le troisième trimestre et de 19,8 % pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020 (20,3 % et 20,1 % respectivement, en excluant l'impact de la mise en place de l'IFRS 16) comparativement à 19,7 % pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,7 % au troisième trimestre de l'exercice 2020 (12,0 % en excluant l'impact de la mise en place de l'IFRS 16) comparativement à 11,6 % pour le même trimestre de l'exercice 2019. En excluant l'impact de l'IFRS 16, la hausse découle principalement des dépenses liées à la COVID-19, telles que les primes salariales temporaires offertes aux employés de première ligne, les équipements de protection et les frais d'entretien sanitaire, partiellement compensée par une réduction d'autres dépenses d'exploitation. Les dépenses liées à la COVID-19 représentent environ 107 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2020.

Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,6 % comparativement à 12,0 % pour la période correspondante de l'exercice 2019. En excluant des 40 premières semaines de l'exercice 2020, la perte de 7,5 millions \$ sur la disposition de notre filiale MissFresh, ainsi que de la même période de l'exercice 2019, les charges de restructuration du réseau de détail de 36,0 millions \$ et le gain net de 6,0 millions \$ réalisé dans le cadre du dessaisissement des pharmacies, le pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires de 2020 a été de 10,5 % (11,8 % en excluant l'impact de la mise en place de l'IFRS 16) comparativement à 11,8 % en 2019. Les dépenses liées à la COVID-19 représentent environ 110 millions \$ pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020.

AMORTISSEMENT ET FRAIS FINANCIERS NETS

La dépense d'amortissement pour le troisième trimestre de l'exercice 2020 ont été de 140,5 millions \$, dont une hausse de 46,8 millions \$ provenant de la mise en place de l'IFRS 16, comparativement à 88,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019. Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, la dépense d'amortissement a été de 344,0 millions \$, dont une hausse de 114,1 millions \$ provenant de la mise en place de l'IFRS 16, comparativement à 217,9 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019.

Les frais financiers nets pour le troisième trimestre de 2020 ont été de 43,0 millions \$, dont une hausse de 10,6 millions \$ provenant de la mise en place de l'IFRS 16, comparativement à 31,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019. Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, les frais financiers ont été de 106,0 millions \$, dont une hausse de 26,2 millions \$ provenant de la mise en place de l'IFRS 16, comparativement à 80,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019.

GAIN SUR LA DISPOSITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE ET GAIN SUR RÉÉVALUATION ET DISPOSITION D'UN PLACEMENT À LA JUSTE VALEUR

Au cours de l'exercice 2019, la Société a procédé à la disposition de sa participation dans Colo-D Inc., une entreprise associée présentée dans les autres éléments d'actifs, pour une considération totale en espèces de 58,0 millions \$. Un gain avant impôts de 35,4 millions \$ sur la disposition de cette participation a été enregistré aux résultats.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, nous avons disposé d'un placement à la juste valeur et la réévaluation finale du passif financier a entraîné un gain de 1,5 million \$ enregistré au bénéfice net.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts a été de 95,9 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2020 avec un taux d'imposition effectif de 26,7 % comparativement à 81,3 millions \$ et 26,8 % au troisième trimestre de l'exercice 2019. L'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 sur la charge d'impôts au troisième trimestre de 2020 est non significatif.

Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, la charge d'impôts a été de 220,2 millions \$ comparativement à 192,5 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019, avec un taux d'imposition effectif de 26,5 % comparativement à 26,0 %. L'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 sur la charge d'impôts pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020 est non significatif.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 263,5 millions \$ comparativement à 222,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019, et le bénéfice net dilué par action de 1,04 \$ par rapport à 0,86 \$ en 2019, en hausse de 18,5 % et 20,9 % respectivement. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 272,3 millions \$ comparativement à 230,3 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,08 \$

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

comparativement à 0,90 \$, soit des augmentations de 18,2 % et 20,0 % respectivement. La mise en place de l'IFRS 16 a eu un impact non significatif sur le bénéfice net et sur le bénéfice net ajusté⁽¹⁾.

Le bénéfice net pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020 a été de 609,9 millions \$ comparativement à 547,0 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019, soit une hausse de 11,5 %. Le bénéfice net dilué par action a été de 2,40 \$ par rapport à 2,12 \$ l'an passé, en hausse de 13,2 %. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ des 40 premières semaines de l'exercice 2020 a été de 636,0 millions \$ comparativement à 557,6 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 2,50 \$ comparativement à 2,16 \$, soit des augmentations de 14,1 % et 15,7 % respectivement. La mise en place de l'IFRS 16 a eu un impact non significatif sur le bénéfice net et sur le bénéfice net ajusté⁽¹⁾.

Ajustements au bénéfice net⁽¹⁾

	16 semaines / Exercices financiers				Variation (%)	
	2020		2019		Bénéfice net	BPA dilué
	(en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	(en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)		
Bénéfice net	263,5	1,04	222,4	0,86	18,5	20,9
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts	8,8		8,8			
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts	—		(0,9)			
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾	272,3	1,08	230,3	0,90	18,2	20,0

	40 semaines / Exercices financiers				Variation (%)	
	2020		2019		Bénéfice net	BPA dilué
	(en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	(en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)		
Bénéfice net	609,9	2,40	547,0	2,12	11,5	13,2
Perte sur la disposition d'une filiale, nette d'impôts	4,2		—			
Charges de restructuration du réseau de détail, nettes d'impôts	—		26,4			
Gain sur le dessaisissement de pharmacies, net d'impôts	—		(4,7)			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts	21,9		21,9			
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts	—		(31,9)			
Gain sur la réévaluation et la disposition d'un placement à la juste valeur, net d'impôts	—		(1,1)			
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾	636,0	2,50	557,6	2,16	14,1	15,7

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Impacts de l'adoption de la norme IFRS 16

16 semaines / Exercices financiers

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2020	IFRS 16	2020 excluant l'IFRS 16	2019
Chiffre d'affaires	5 835,2	(16,7)	5 851,9	5 229,3
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée	542,9	59,4	483,5	423,1
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée ajusté ⁽²⁾	542,9	59,4	483,5	423,1
Amortissement	140,5	(46,8)	93,7	88,6
Frais financiers, nets	43,0	(10,6)	32,4	31,8
Impôts	95,9	(0,5)	95,4	81,3
Bénéfice net	263,5	1,5	262,0	222,4
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	272,3	1,5	270,8	230,3
BPA dilué <i>(en dollars)</i>	1,04	0,01	1,03	0,86
BPA dilué ajusté ⁽¹⁾ <i>(en dollars)</i>	1,08	0,01	1,07	0,90

40 semaines / Exercices financiers

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2020	IFRS 16	2020 excluant l'IFRS 16	2019
Chiffre d'affaires	13 853,9	(41,7)	13 895,6	12 908,6
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée	1 280,1	146,4	1 133,7	999,9
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée ajusté ⁽²⁾	1 287,6	146,4	1 141,2	1 029,9
Amortissement	344,0	(114,1)	229,9	217,9
Frais financiers, nets	106,0	(26,2)	79,8	80,4
Impôts	220,2	(1,6)	218,6	192,5
Bénéfice net	609,9	4,5	605,4	547,0
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	636,0	4,5	631,5	557,6
BPA dilué <i>(en dollars)</i>	2,40	0,02	2,38	2,12
BPA dilué ajusté ⁽¹⁾ <i>(en dollars)</i>	2,50	0,02	2,48	2,16

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2020	2019	2018	Variation (%)
Chiffre d'affaires				
3 ^e trim. ⁽⁵⁾	5 835,2	5 229,3		11,6
2 ^e trim. ⁽⁴⁾	3 988,9	3 701,6		7,8
1 ^{er} trim. ⁽⁴⁾	4 029,8	3 977,7		1,3
4 ^e trim. ⁽⁴⁾		3 858,9	3 736,2	3,3
Bénéfice net				
3 ^e trim. ⁽⁵⁾	263,5	222,4		18,5
2 ^e trim. ⁽⁴⁾	176,2	121,5		45,0
1 ^{er} trim. ⁽⁴⁾	170,2	203,1		(16,2)
4 ^e trim. ⁽⁴⁾		167,4	145,0	15,4
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾				
3 ^e trim. ⁽⁵⁾	272,3	230,3		18,2
2 ^e trim. ⁽⁴⁾	182,8	155,1		17,9
1 ^{er} trim. ⁽⁴⁾	180,9	172,2		5,1
4 ^e trim. ⁽⁴⁾		174,0	161,0	8,1
Bénéfice net dilué par action (en dollars)				
3 ^e trim. ⁽⁵⁾	1,04	0,86		20,9
2 ^e trim. ⁽⁴⁾	0,69	0,47		46,8
1 ^{er} trim. ⁽⁴⁾	0,67	0,79		(15,2)
4 ^e trim. ⁽⁴⁾		0,66	0,56	17,9
Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ (en dollars)				
3 ^e trim. ⁽⁵⁾	1,08	0,90		20,0
2 ^e trim. ⁽⁴⁾	0,72	0,60		20,0
1 ^{er} trim. ⁽⁴⁾	0,71	0,67		6,0
4 ^e trim. ⁽⁴⁾		0,68	0,63	7,9

⁽⁴⁾ 12 semaines

⁽⁵⁾ 16 semaines

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2020 a atteint 5 835,2 millions \$ comparativement à 5 229,3 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2019, une hausse de 11,6 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée au premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 5 851,9 millions \$, soit une hausse de 11,9 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 15,6 % (3,1 % en 2019). Les ventes alimentaires en ligne ont presque quadruplé durant le trimestre par rapport à un niveau de ventes modeste l'an dernier. Notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 3,0 % (2,5 % en 2019). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 1,0 % (3,4 % en 2019), soit une hausse de 2,7 % pour les médicaments d'ordonnance et une baisse de 2,5 % pour les produits de la section commerciale.

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice 2020 a atteint 3 988,9 millions \$ comparativement à 3 701,6 millions \$ au deuxième trimestre de l'exercice 2019, une hausse de 7,8 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée au premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 4 001,5 millions \$, soit une hausse de 8,1 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 9,7 % (4,3 % en 2019). Le déplacement des ventes de Noël représente 0,6 % de la hausse du chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables. Notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 2,0 % (2,5 % en 2019). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 7,9 % (1,1 % en 2019), soit une hausse de 7,7 % pour les médicaments d'ordonnance (hausse de 3,9 % pour le nombre de prescriptions) et une hausse de 8,3 % pour les produits de la section commerciale.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2020 a atteint 4 029,8 millions \$ comparativement à 3 977,7 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2019, une hausse de 1,3 %. En excluant l'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée au premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 4 042,2 millions \$, soit une hausse de 1,6 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 1,4 % (3,2 % en 2019), et aurait été en hausse de 2,0 % en tenant compte du déplacement des ventes de Noël. Notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 2,0 % (1,8 % en 2019). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 3,6 % (1,5 % en 2019), soit une hausse de 4,1 % pour les médicaments d'ordonnance (hausse de 2,5 % pour le nombre de prescriptions) et une hausse de 2,7 % pour les produits de la section commerciale.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2019 a atteint 3 858,9 millions \$ comparativement à 3 736,2 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2018, une hausse de 3,3 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a été en hausse de 4,1 % (2,1 % en 2018) et notre panier alimentaire a connu une inflation d'environ 2,8 % (0,8 % en 2018). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables a connu une hausse de 3,4 % (1,8 % en 2018), soit une hausse de 3,4 % pour les médicaments d'ordonnance (hausse de 2,4 % pour le nombre de prescriptions) et une hausse de 3,4 % pour les produits de la section commerciale.

Le bénéfice net du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 263,5 millions \$ comparativement à 222,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019, et le bénéfice net dilué par action de 1,04 \$ par rapport à 0,86 \$, en hausse de 18,5 % et 20,9 % respectivement. En excluant du troisième trimestre de l'exercice 2020, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 11,9 millions \$ ainsi que du troisième trimestre de l'exercice 2019, le gain de 1,0 million \$ résultant de l'ajustement du prix de vente de la participation dans l'entreprise associée Colo-D Inc. et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 11,9 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à tous ces éléments, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2020 a été de 272,3 millions \$ comparativement à 230,3 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,08 \$ comparativement à 0,90 \$, soit des augmentations de 18,2 % et 20,0 % respectivement.

Le bénéfice net du deuxième trimestre de l'exercice 2020 a été de 176,2 millions \$ comparativement à 121,5 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019, et le bénéfice net dilué par action de 0,69 \$ par rapport à 0,47 \$, en hausse de 45,0 % et 46,8 % respectivement. En excluant du deuxième trimestre de l'exercice 2020, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$, ainsi que du deuxième trimestre de l'exercice 2019, les charges de restructuration du réseau de détail de 36,0 millions \$, la perte de 1,4 million \$ sur le dessaisissement de pharmacies et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,8 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à tous ces éléments, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du deuxième trimestre de l'exercice 2020 a été de 182,8 millions \$ comparativement à 155,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 0,72 \$ comparativement à 0,60 \$, soit des augmentations de 17,9 % et 20,0 % respectivement.

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2020 a été de 170,2 millions \$ comparativement à 203,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019, et le bénéfice net dilué par action de 0,67 \$ par rapport à 0,79 \$, en baisse de 16,2 % et 15,2 % respectivement. En excluant du premier trimestre de l'exercice 2020, la perte de 7,5 millions \$ sur la disposition d'une filiale et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$, ainsi que du premier trimestre de l'exercice 2019, le gain de 7,4 millions \$ sur le dessaisissement de pharmacies, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 9,0 millions \$, le gain de 35,4 millions \$ sur la disposition de la participation dans l'entreprise associée Colo-D Inc. et le gain de 1,5 millions \$ sur la réévaluation et la disposition d'un placement à la juste valeur, ainsi que les impôts relatifs à tous ces éléments, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du premier trimestre de l'exercice 2020 a été de 180,9 millions \$ comparativement à 172,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 0,71 \$ comparativement à 0,67 \$, soit des augmentations de 5,1 % et 6,0 % respectivement.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2019 a été de 167,4 millions \$ comparativement à 145,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2018, soit une hausse de 15,4 %, tandis que le bénéfice net dilué par action a été de 0,66 \$ par rapport à 0,56 \$ au trimestre correspondant de l'exercice 2018. En excluant du quatrième trimestre de l'exercice 2019, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 9,0 millions \$, ainsi que du quatrième trimestre de l'exercice 2018, les charges

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

de fermeture et de restructuration du réseau pharmaceutique totalisant 31,4 millions \$, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coudu au montant de 9,0 millions \$ et le gain de 15,5 millions \$ sur la réévaluation et la disposition d'un placement à la juste valeur, ainsi que les impôts relatifs à tous ces éléments, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2019 a été de 174,0 millions \$ comparativement à 161,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2018 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 0,68 \$ comparativement à 0,63 \$, soit des augmentations de 8,1 % et 7,9 % respectivement.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020			2019				2018
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Bénéfice net	263,5	176,2	170,2	167,4	222,4	121,5	203,1	145,0
Charges de restructuration du réseau de détail, nettes d'impôts	—	—	—	—	—	26,4	—	—
Perte sur la disposition d'une filiale, nette d'impôts	—	—	4,2	—	—	—	—	—
Perte (gain) sur le dessaisissement de pharmacies, nette d'impôts	—	—	—	—	—	0,7	(5,4)	—
Charges de fermeture et de restructuration du réseau pharmaceutique, nettes d'impôts	—	—	—	—	—	—	—	23,0
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coudu, net d'impôts	8,8	6,6	6,5	6,6	8,8	6,5	6,6	6,6
Gain sur la disposition de participations dans des entreprises associées, net d'impôts	—	—	—	—	(0,9)	—	(31,0)	—
Gain sur la réévaluation et la disposition d'un placement à la juste valeur, net d'impôts	—	—	—	—	—	—	(1,1)	(13,6)
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾	272,3	182,8	180,9	174,0	230,3	155,1	172,2	161,0

<i>(en dollars)</i>	2020			2019				2018
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Bénéfice net dilué par action	1,04	0,69	0,67	0,66	0,86	0,47	0,79	0,56
Impact des ajustements	0,04	0,03	0,04	0,02	0,04	0,13	(0,12)	0,07
Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾	1,08	0,72	0,71	0,68	0,90	0,60	0,67	0,63

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

SITUATION DE TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au troisième trimestre de l'exercice 2020, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 512,0 millions \$ comparativement à 404,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2019. L'écart provient principalement de la hausse importante des bénéfices du troisième trimestre de l'exercice 2020, de la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement ainsi que des paiements et intérêts reçus au titre des contrats de sous-location reclassés dans les activités d'investissement et des paiements et intérêts au titre des obligations locatives reclassés dans les activités de financement suite à l'adoption de l'IFRS 16.

Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, les activités opérationnelles ont généré des fonds de 1 054,8 millions \$ comparativement à 558,0 millions \$ pour la période correspondante de 2019. L'écart provient principalement de la hausse importante des bénéfices en 2020, des paiements et intérêts reçus au titre des contrats de sous-location reclassés dans les activités d'investissement, des paiements et intérêts au titre des obligations locatives reclassés dans les activités de financement suite à l'adoption de l'IFRS 16 ainsi que du paiement des impôts exigibles au 29 septembre 2018, plus élevés à cause du gain réalisé sur la disposition de notre placement dans Alimentation Couche-Tard au cours de l'exercice 2018.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 97,7 millions \$ au troisième trimestre de 2020 comparativement à 116,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2019. Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 262,2 millions \$ comparativement à 162,4 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019. La variation pour les 40 premières semaines provient principalement du rachat de la participation minoritaire dans Groupe Première Moisson Inc. de 51,6 millions \$ en 2020, des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement plus élevées de 53,7 millions \$ en 2020 et du produit de disposition de notre participation dans l'entreprise associée Colo-D Inc. qui avait généré des fonds de 59,0 millions \$ en 2019. Ces éléments compensent l'impact du reclassement des paiements et intérêts reçus au titre des contrats de sous-location de 84,6 millions \$ provenant des activités opérationnelles suite à l'adoption de l'IFRS 16 en 2020.

Au cours des 40 premières semaines de l'exercice 2020, nous avons procédé, avec les détaillants, à l'ouverture de 6 magasins et à des rénovations majeures dans 11 magasins, 2 magasins ont été relocalisés et 5 magasins ont été fermés pour une augmentation nette de 130 000 pieds carrés ou 0,6 % de notre réseau de détail alimentaire.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au troisième trimestre de l'exercice 2020, les activités de financement ont nécessité des fonds de 265,5 millions \$ comparativement à 158,3 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2019. Cet écart s'explique principalement par des paiements et intérêts au titre des obligations locatives de 100,3 millions \$ reclassés des activités d'exploitation en 2020 suite à l'adoption de l'IFRS 16.

Pour les 40 premières semaines de l'exercice 2020, les activités de financement ont nécessité des fonds de 699,4 millions \$ comparativement à 359,2 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019. Cet écart s'explique principalement par des paiements et intérêts au titre des obligations locatives de 250,3 millions \$ reclassés des activités d'exploitation suite à l'adoption de l'IFRS 16 ainsi que par des rachats d'actions plus élevés de 62,5 millions \$ en 2020.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

SITUATION FINANCIÈRE

Nous n'anticipons⁽³⁾ aucun risque de liquidité et nous considérons notre situation financière à la fin du troisième trimestre de 2020 comme étant très saine. Nous avons une facilité de crédit rotative autorisée non utilisée de 595,4 millions \$. Notre pourcentage de dette et d'obligations locatives non courantes sur le total combiné de la dette non courante, des obligations locatives non courantes et des capitaux propres (dette et obligations locatives non courantes/capital total) était de 42,4 %.

Les principaux éléments de dette non courante à la fin du troisième trimestre de 2020 se présentaient ainsi :

	Taux d'intérêt	Échéance	Solde (en millions de dollars)
Facilité de crédit rotative	Taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires	3 novembre 2024	4,6
Billets de Série C	Taux fixe de 3,20 %	1 ^{er} décembre 2021	300,0
Billets de Série F	Taux fixe de 2,68 %	5 décembre 2022	300,0
Billets de Série G	Taux fixe de 3,39 %	6 décembre 2027	450,0
Billets de Série B	Taux fixe de 5,97 %	15 octobre 2035	400,0
Billets de Série D	Taux fixe de 5,03 %	1 ^{er} décembre 2044	300,0
Billets de Série H	Taux fixe de 4,27 %	4 décembre 2047	450,0
Billets de Série I	Taux fixe de 3,41 %	28 février 2050	400,0

Le 26 février 2020, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série I, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050, d'un capital total de 400,0 \$ et rachetables à la juste valeur en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur. Le 27 février 2020, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de Série E d'un montant de 400,0 \$ qui venait à échéance ce même jour.

Nos principaux ratios financiers se présentaient comme suit :

	Au 4 juillet 2020	Au 28 septembre 2019
Structure financière		
Dette non courante (en millions de dollars)	2 613,6	2 629,0
Obligations locatives non courantes (en millions de dollars)	1 852,3	—
	4 465,9	2 629,0
Capitaux propres (en millions de dollars)	6 059,3	5 968,6
Dette et obligations locatives non courantes/capital total (%)	42,4	30,6

Au 28 septembre 2019, la Société avait l'intention de refinancer les Billets de Série E présentés à la portion courante de la dette, le montant de 400,0 millions \$ a été ajouté à la dette non courante lors du calcul du ratio dette et obligations locatives non courantes/capital total.

En excluant les obligations locatives non courantes découlant de l'adoption de la norme IFRS 16, notre ratio était de 30,1 %.

	40 semaines / Exercices financiers	
	2020	2019
Résultats		
Bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée/Frais financiers (fois)	12,1	12,4

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

CAPITAL-ACTIONS, OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT

	Au 4 juillet 2020	Au 28 septembre 2019
Nombre d'actions ordinaires en circulation (<i>en milliers</i>)	250 801	253 863
Options d'achat d'actions :		
Nombre en circulation (<i>en milliers</i>)	2 406	2 281
Prix d'exercice (<i>en dollars</i>)	20,30 à 56,92	20,30 à 48,68
Prix d'exercice moyen pondéré (<i>en dollars</i>)	40,91	37,30
Unités d'actions au rendement :		
Nombre en circulation (<i>en milliers</i>)	627	605

RACHAT DE PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En vertu de la convention des actionnaires, la Société s'est portée acquéreur de la participation minoritaire dans Groupe Première Moisson Inc. au cours du premier trimestre de l'exercice 2020 pour une considération en espèces de 51,6 millions \$.

MISSFRESH

La Société a procédé à la disposition des actifs de la filiale MissFresh le 9 décembre 2019 pour une contrepartie en espèces de 3,5 millions \$ et l'enregistrement d'une perte sur disposition de 7,5 millions \$ principalement sur les actifs tangibles et intangibles. De plus, la Société a comptabilisé un actif d'impôts différés de 3,3 millions \$ relativement à l'avantage fiscal lié à cette filiale.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités présentement en vigueur permet à la Société de racheter jusqu'à concurrence de 7 000 000 de ses actions ordinaires entre le 25 novembre 2019 et le 24 novembre 2020. Entre le 25 novembre 2019 et le 31 juillet 2020, la Société a racheté 3 160 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 54,96 \$, pour une considération totale de 173,7 millions \$.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a déclaré, le 11 août 2020, un dividende trimestriel de 0,225 \$ par action, soit une hausse de 12,5 % par rapport au dividende déclaré au même trimestre l'an dernier.

OPÉRATIONS BOURSIÈRES

La valeur de l'action de METRO s'est maintenue dans une fourchette de 49,03 \$ à 61,74 \$ au cours des 40 premières semaines de l'exercice 2020. Durant cette période, le nombre d'actions négociées à la Bourse de Toronto s'est élevé à 129,1 millions. Le cours de clôture du 31 juillet 2020 était de 58,76 \$ comparativement à 57,91 \$ à la fin de l'exercice 2019.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses éventualités telles que décrites dans les états financiers annuels consolidés audités du 28 septembre 2019 de la Société.

En février 2020, une demande d'autorisation de recours collectifs liés aux opioïdes a été déposée en Colombie Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs dont des filiales de la Société, Pro Doc Ltée. et Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. En mai 2019, deux demandes d'autorisation de recours collectifs liées aux opioïdes avaient également été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs dont une filiale de la Société, Pro Doc Ltée. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation de recours collectifs sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation de recours collectif déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc Limitée et Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. Ces recours collectifs proposés portent notamment sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui aurait été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que les recours collectifs proposés en Ontario, au Québec et en Colombie Britannique qui ont été intentés par des usagers d'opioïdes visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Société estime que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

En octobre 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens dont la Société. La Société continue de collaborer pleinement avec le Bureau de la concurrence. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la Loi sur la concurrence. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société entend contester tous ces recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

MODIFICATIONS AUX PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

NORME COMPTABLE ADOPTÉE EN 2020

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplace l'IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations connexes. Selon l'IFRS 16, la plupart des contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière pour les preneurs, selon un modèle unique faisant disparaître la distinction d'IAS 17 entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple. Certaines exemptions s'appliquent aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur. Les exigences de comptabilisation s'appliquant aux bailleurs demeurent semblables à celles de l'IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, donc pour la Société à compter de l'exercice débutant le 29 septembre 2019.

En vertu des dispositions transitoires de l'IFRS 16, la Société a adopté la norme selon une approche rétrospective modifiée, et l'impact cumulatif de l'application initiale de la norme a été comptabilisé comme un ajustement des capitaux propres lors de la transition.

En tant que preneur, la Société a comptabilisé des actifs liés aux droits d'utilisation et des obligations locatives à l'égard des contrats de location simple en vertu d'IAS 17 de biens immobiliers, de véhicules et d'équipement. La charge d'amortissement pour les actifs liés aux droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges de loyers qui étaient auparavant comptabilisées sur une base linéaire en vertu de l'IAS 17 sur la durée du contrat de location. Au 29 septembre 2019, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyer restants et les actifs liés aux droits d'utilisation ont été enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée. Le taux d'actualisation utilisé a été le taux d'emprunt marginal de la Société à la date de transition, soit le 29 septembre 2019.

En tant que bailleur intermédiaire aux termes de plusieurs contrats de location, la Société a évalué son classement des contrats de sous-location en fonction de l'actif lié au droit d'utilisation découlant du contrat de location principal et non en fonction de l'actif sous-jacent. En raison de ce changement, la Société a comptabilisé des débiteurs courants et non courants liés aux contrats de sous-location qui devaient être classés comme des contrats de location-financement.

La Société s'est prévaluée des mesures de simplification ci-dessous permises par l'IFRS 16 à la date d'application initiale :

- appliquer l'IFRS 16 uniquement aux contrats qui étaient auparavant identifiés comme des contrats de location selon l'IAS 17;
- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- s'appuyer sur une évaluation faite immédiatement avant la date d'application initiale pour déterminer si un contrat de location est déficitaire, au lieu de procéder à un examen de la dépréciation de l'actif lié au droit d'utilisation;
- exclure les contrats de location dont la durée se situe dans les 12 mois suivant la date de première application;

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

- choisir de ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent est de faible valeur;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés aux droits d'utilisation;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori (par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prorogation ou de résiliation).

L'impact de l'adoption de l'IFRS 16 sur la situation financière de la Société au 29 septembre 2019 se présentait comme suit :

<i>Augmentation (diminution)</i>	Au 29 septembre 2019
ACTIFS	
Actifs courants	
Débiteurs liés aux contrats de sous-location	86,4
	86,4
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	(16,6)
Actifs liés aux droits d'utilisation	1 222,4
Immobilisations incorporelles	(13,5)
Impôts différés	38,1
Débiteurs liés les contrats de sous-location	645,6
Autres éléments d'actif	(0,1)
	1 962,3
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	
Passifs courants	
Revenus reportés	(0,7)
Provisions	(0,9)
Partie courante de la dette	(3,6)
Partie courante des obligations locatives	250,1
	244,9
Passifs non courants	
Dette	(17,2)
Obligations locatives	1 949,7
Provisions	(9,5)
Impôts différés	(24,1)
Autres éléments de passif	(12,1)
	2 131,7
Capitaux propres	
Résultats non distribués	(169,4)
	1 962,3

Nous avons enregistré une hausse des passifs de 2 131,7 millions \$ et des actifs de 1 962,3 millions \$, incluant les actifs liés aux droits d'utilisation ainsi que les débiteurs (courants et non courants) pour les contrats de sous-location, avec un effet net de 169,4 millions \$ enregistré aux résultats non distribués d'ouverture.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

La Société a utilisé son taux d'emprunt marginal au 29 septembre 2019 pour évaluer les obligations locatives. Ce taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 2,42 %. La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location était de 9 ans au 29 septembre 2019.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements découlant de contrats de location simple selon IAS 17 au 28 septembre 2019 et les obligations locatives comptabilisées au 29 septembre 2019 :

Engagements découlant de contrats de location simple au 28 septembre 2019	2 076,1
Impact de l'actualisation au taux d'emprunt marginal	(257,9)
Options de renouvellement ayant une certitude raisonnable d'être exercées	360,7
Obligations découlant de contrats de location-financement comptabilisées au 28 septembre 2019	20,9
Obligations locatives comptabilisées au 29 septembre 2019	2 199,8
Partie courante des obligations locatives	250,1
Obligations locatives	1 949,7
Total des obligations locatives	2 199,8

L'impact de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats des périodes de 16 semaines et 40 semaines closes le 4 juillet 2020 est présenté dans le tableau suivant :

<i>Augmentation (diminution)</i>	16 semaines	40 semaines	Description
Chiffre d'affaires et marge brute	(16,7)	(41,7)	Revenus de sous-location maintenant comptabilisés aux débiteurs liés aux contrats de sous-location et comme revenus d'intérêts
Charges d'occupation	(76,1)	(188,1)	Charges de loyers remplacées par de l'amortissement et des frais financiers
Amortissement	46,8	114,1	Amortissement des actifs liés aux droits d'utilisation
Frais financiers, nets	10,6	26,2	Charges d'intérêts sur les obligations locatives, déduction faite des revenus d'intérêts sur les contrats de sous-location
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2,0	6,1	Impact avant impôt de l'IFRS 16
Impôts sur les bénéfices	0,5	1,6	
Bénéfice net	1,5	4,5	Impact net de l'IFRS 16
Bénéfice net par action - Dilué	0,01	0,02	Impact sur le bénéfice net par action dilué

Les frais financiers nets comprenaient les frais financiers de 16,5 millions \$ et 39,3 millions \$ pour les périodes de 16 et 40 semaines respectivement liés aux obligations locatives, et les revenus d'intérêts de 5,9 millions \$ et 13,1 millions \$ liés aux contrats de sous-location classifiés comme contrats de location-financement.

Modifications des principales méthodes comptables relatives aux contrats de location

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, la Société a modifié ses méthodes comptables relatives aux contrats de location s'appliquant depuis le 29 septembre 2019 :

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs liés aux droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début de contrat, soit le moment où le bailleur met le bien loué à sa disposition. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur, ainsi que les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux, sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Les obligations locatives représentent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'un changement est apporté au contrat de location. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'emprunt marginal de la Société à la date de passation du contrat. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les frais financiers nets. La durée du contrat comprend les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs liés aux droits d'utilisation. Les actifs liés aux droits d'utilisation sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et de toute réévaluation des obligations locatives. Les actifs sont amortis, à compter de la date de début de contrat, selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location.

La Société en tant que bailleur

Pour les contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle évalue le classement par rapport aux actifs liés aux droits d'utilisation issus du contrat de location principal. La Société comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Un contrat de sous-location est classé à titre de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents au bien sous-jacent. Dans le cas contraire, les contrats sont classés comme contrats de location simple et les revenus locatifs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de sous-location qui sont classés comme contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs liés aux droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les frais financiers nets. L'investissement net est présenté dans les débiteurs lié les contrats de sous-location courants et non courants.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Nous avons utilisé, dans le présent rapport, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « annualiser », « anticiper » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2020.

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. L'arrivée d'un nouveau concurrent est un exemple des risques décrits à la rubrique « Gestion des risques » du rapport annuel 2019 qui pourraient influencer sur la réalisation de ces déclarations. Tout comme pour les risques mentionnés précédemment, la pandémie de COVID-19 constitue également un risque qui pourrait avoir un impact sur les activités, l'exploitation, les projets, les synergies et le rendement de la Société ainsi que sur la réalisation des déclarations prospectives contenues dans le présent document.

Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et qu'elles représentent nos attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport, sauf si cela est requis par la loi.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous avons inclus certaines mesures du bénéfice non conformes aux IFRS. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les IFRS et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET RÉSULTATS LIÉS À UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE AJUSTÉ, BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ

Le bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net dilué par action ajusté sont des mesures du bénéfice excluant l'incidence de certains éléments qui doivent être comptabilisés en vertu des IFRS. Il s'agit de mesures non conformes aux IFRS. Nous sommes d'avis que les lecteurs d'états financiers sont mieux informés des résultats d'exploitation de la période courante et de la période correspondante de l'exercice précédent en présentant les résultats sans ces éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance de la Société. Ainsi, les lecteurs d'états financiers sont en mesure de mieux analyser les tendances sur une base comparative, d'évaluer la performance financière de la Société et de juger de ses perspectives d'avenir. L'exclusion de certains éléments des mesures du bénéfice ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents.

PERSPECTIVES⁽³⁾

Bien qu'il soit impossible de prédire combien de temps durera la pandémie et exactement quel impact à long terme celle-ci aura sur les habitudes d'achats des consommateurs, nous prévoyons qu'à court terme les ventes alimentaires continueront d'augmenter par rapport à l'an dernier à des taux plus importants que ceux normalement réalisés étant donné que les magasins d'alimentation continuent de bénéficier du transfert d'une partie des revenus de la restauration et des services alimentaires. Au cours des quatre premières semaines de notre quatrième trimestre, le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables a augmenté d'environ 10 % comparativement à l'an dernier. Du côté pharmaceutique, au cours des quatre premières semaines du quatrième trimestre, le chiffre d'affaires de la section commerciale des pharmacies comparables a augmenté de plus de 6 % par rapport à l'an dernier.

Montréal, le 12 août 2020

⁽¹⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice net » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽²⁾ Consulter le tableau « Ajustements au bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée » et la section « Mesures non conformes aux IFRS »

⁽³⁾ Consulter la section « Informations prospectives »